ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 14 mai 2019 — N° 42

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Fitzgibbon (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner la visite à l'Assemblée nationale des membres du conseil des élèves de l'école de la Sablière.

_____

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le 50e anniversaire de l'école Maïmonide.

_____

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à la fête foraine de La Maison de la famille de Sainte-Anne-des-Plaines.

_____

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration afin de souligner la fin des activités liturgiques à l'église Saint-Maxime.

_____

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 50e anniversaire du Club de l'amitié de l'âge d'or de Beloeil inc.

_____

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Serge Guay pour ses 30 années de service au Site historique maritime de la Pointe-au-Père.

_____

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter Mme Mélanie Boissonneault, directrice de l'école Vision Beauce nommée Jeune entreprise de l'année.

_____

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de partager la vision du monde de cinq élèves de l'école des Jeunes-du-Monde.

_____

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. André Gélinas pour son engagement bénévole et communautaire.

_____

M. Thouin (Rousseau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Raymond Gaudet, lauréat du Prix de reconnaissance pour services exceptionnels de Golf Canada.

_____

À 13 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 14 h 01.

_____

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 25 Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 25.

Dépôts de documents

Mme Proulx, ministre du Tourisme, dépose :

Le rapport annuel 2018 de la Régie des installations olympiques.
(Dépôt n° 593-20190514)

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel 2018 du Conseil de gestion de l'assurance parentale.
(Dépôt n° 594-20190514)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 avril 2019 par M. Ouellette (Chomedey) concernant la lutte contre l'obsolescence programmée;
(Dépôt n° 595-20190514)

La réponse à la question écrite n° 38 concernant des compensations pour les pertes supplémentaires subies par les producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent à la suite de la sécheresse des deux dernières années, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 11 avril 2019 par M. LeBel (Rimouski).
(Dépôt n° 596-20190514)

_____

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Dorion (Taschereau) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 15 mai 2019, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».
(Dépôt n° 597-20190514)

Dépôts de rapports de commissions

Mme St-Pierre (Acadie), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 10 et 11 avril ainsi que les 6, 7, 8, 9, 10 et 13 mai 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile.
(Dépôt n° 598-20190514)

_____

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 7, 8, 9 et 13 mai 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

(Dépôt n° 599-20190514)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés, le 9 mai 2019, sur les amendements proposés par M. Tanguay (LaFontaine), M. Ouellette (Chomedey) et sur le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales.

Du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la lecture de certains amendements.

Est d'abord mis aux voix le premier amendement proposé par M. Tanguay (LaFontaine) à l'article 1.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **100** en annexe)

Pour : **49** Contre : **65** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le premier amendement proposé par M. Tanguay (LaFontaine) à l'article 6.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **101** en annexe)

Pour : **49** Contre : **64** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le premier amendement proposé par M. Tanguay (LaFontaine) à l'article 9.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **102** en annexe)

Pour : **49** Contre : **64** Abstention : **0**

Sont ensuite mis aux voix en bloc les autres amendements proposés par M. Tanguay (LaFontaine).

Les amendements sont rejetés par le vote suivant :

(Vote n° **103** en annexe)

Pour : **39** Contre : **74** Abstention : **0**

Sont ensuite mis aux voix en bloc les amendements proposés par M. Ouellette (Chomedey) aux articles 1 et 3.

Les amendements sont rejetés par le vote suivant :

(Vote n° **104** en annexe)

Pour : **49** Contre : **65** Abstention : **0**

Sont ensuite mis aux voix en bloc les amendements proposés par M. Ouellette (Chomedey) à l'article 6.

Les amendements sont rejetés par le vote suivant :

(Vote n° **105** en annexe)

Pour : **49** Contre : **65** Abstention : **0**

Sont ensuite mis aux voix en bloc les amendements proposés par M. Ouellette (Chomedey) aux articles 9 et 10.

Les amendements sont rejetés par le vote suivant :

(Vote n° **106** en annexe)

Pour : **49** Contre : **65** Abstention : **0**

Est enfin mis aux voix le rapport de la Commission des institutions.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **107** en annexe)

Pour : **84** Contre : **28** Abstentions : **2**

_____

L'Assemblée tient le vote reporté, le 9 mai 2019, sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **108** en annexe)

Pour : **65** Contre : **49** Abstention : **0**

En conséquence le principe du projet de loi n° 2 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 2 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'enseignement à la maison; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Rouleau, ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

> QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le statut particulier du Village gai de Montréal comme lieu de refuge et d'émancipation pour les communautés LGBTQ+ du Québec;
>
> QUE l'Assemblée nationale rappelle que l'appropriation et l'investissement de cet espace sécuritaire par les communautés LGBTQ+ contribuent à rendre l'homosexualité et la transexualité plus visibles dans la société québécoise;
>
> QUE l'Assemblée nationale souligne et célèbre la vocation particulière du Village comme territoire d'appartenance pour l'ensemble des communautés LGBTQ+ du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

_____

M. Roy (Bonaventure), conjointement avec M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le transfert d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) aux municipalités; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), Mme Dorion (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

> QUE l'Assemblée nationale réaffirme son appui à Mme Nathalie Morin, une Québécoise qui réclame de quitter l'Arabie saoudite avec ses enfants;
>
> QU'elle réaffirme sa solidarité et salue le courage et la détermination de Mme Johanne Durocher, la mère de Mme Nathalie Morin;
>
> QU'elle réitère ses inquiétudes quant à la situation dans laquelle se trouve Mme Nathalie Morin;
>
> QU'elle réaffirme l'importance que la nation québécoise accorde à la protection et à la promotion des droits et libertés de la personne, qui constituent le socle de l'action internationale du Québec;
>
> QUE l'Assemblée nationale souligne les démarches entamées par le gouvernement du Canada et qu'elle lui demande d'intensifier sans délai ses efforts afin d'assurer la sécurité et le rapatriement de Mme Nathalie Morin et de ses enfants.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme LeBel, ministre de la Justice, Mme Charbonneau (Mille-Îles), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Hivon (Joliette) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

> QUE l'Assemblée nationale se réjouisse que le Québec soit l'une des nations les plus avancées en ce qui a trait aux droits des personnes LGBTQ+ et un véritable leader en la matière, en étant par exemple devenu le 2e État au monde à autoriser l'union civile entre conjoints de même sexe, en 2002;
>
> QU'elle reconnaisse qu'il reste néanmoins encore du chemin à parcourir et qu'une vigilance constante doit collectivement nous habiter, notamment en regard des violences en ligne vécues par les personnes LGBTQ+;
>
> QU'elle demande au gouvernement du Québec de s'engager à combattre le harcèlement et la cyberintimidation envers les personnes LGBTQ+ en soutenant les campagnes de sensibilisation des organismes mobilisés autour de cet enjeu.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État;

— la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 14, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique;

— la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis.

_____

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, donne l'avis suivant :

— la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 15 mai 2019, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Dorion (Taschereau).

Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de confirmer :
>
> 1) la réalisation du projet de Réseau de transport structurant de Québec tel que prévu, sans le morceler ou le réaliser par phase;
>
> 2) le financement du projet avec les fonds fédéraux, selon le plan déjà convenu, et ce, dans les plus brefs délais;
>
> 3) qu'il exigera l'ensemble des sommes dues au Québec pour la réalisation d'infrastructures vertes partout sur le territoire québécois.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 40, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 46.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 17 h 57, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

_____

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Bonnardel, ministre des Transports, portant sur le sujet suivant : « L'absence de considération du gouvernement pour le transport adapté dans le projet de loi n° 17 sur le taxi ».

_____

À 18 h 13, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

_____

Les travaux reprennent à 19 h 30.

_____

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées, ainsi que les amendements transmis par Mme Rizqy (Saint-Laurent), et Mme Labrie (Sherbrooke).

L’amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à l’article 15 est déclaré recevable. Par contre, l’amendement qu’elle propose à l’article 1 est déclaré irrecevable, puisqu’il a pour effet de contredire l’article initial.

L’amendement proposé par Mme Labrie (Sherbrooke) à l’article 1 est déclaré recevable.

Un débat s’ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. LeBel (Rimouski).

_____

À 21 h 30, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l’Assemblée s’ajourne au mercredi 15 mai 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur l'amendement proposé par M. Tanguay (LaFontaine) à l'article 1 :

(Vote n° 100)

POUR - 49

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Barrette (*PLQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Ciccone (*PLQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Fournier (*IND*)
Gaudreault (*PQ*) (*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Hivon (*PQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
LeBel (*PQ*) (*Rimouski*)
Leduc (*QS*)
Leitão (*PLQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Massé (*QS*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Polo (*PLQ*)
Proulx (*PLQ*) (*Jean-Talon*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*PQ*) (*Bonaventure*)
Sauvé (*PLQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

CONTRE - 65

Allaire (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Blais (*CAQ*) (*Prévost*)
Blais (*CAQ*) (*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Foster (*CAQ*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Lachance (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*) (*Champlain*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chauveau*)
McCann (*CAQ*)
Picard (*CAQ*) (*Soulanges*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*) (*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*) (*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Roy (*CAQ*) (*Montarville*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
Tardif (*CAQ*) (*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*) (*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)

Sur l'amendement proposé par M. Tanguay (LaFontaine) à l'article 6 :

(Vote n° 101)

POUR - 49

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Barrette (*PLQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Ciccone (*PLQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Fournier (*IND*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Hivon (*PQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
LeBel (*PQ*)
(*Rimouski*)
Leduc (*QS*)
Leitão (*PLQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Massé (*QS*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Polo (*PLQ*)
Proulx (*PLQ*)
(*Jean-Talon*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*PQ*)
(*Bonaventure*)
Sauvé (*PLQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

CONTRE - 64

Allaire (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)
(*Prévost*)
Blais (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Foster (*CAQ*)
Girard (*CAQ*)
(*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*)
(*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Lachance (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
(*Champlain*)
Lecours (*CAQ*)
(*Les Plaines*)
Lecours (*CAQ*)
(*Lotbinière-Frontenac*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chauveau*)
McCann (*CAQ*)
Picard (*CAQ*)
(*Soulanges*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
(*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*)
(*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
Tardif (*CAQ*)
(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*)
(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)

Sur l'amendement proposé par M. Tanguay (LaFontaine) à l'article 9 :

(Vote n° 102)

(*Identique au vote n° 101*)

Sur les autres amendements proposés par M. Tanguay (LaFontaine) :

(Vote n° 103)

POUR - 39

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Barrette (*PLQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Ciccone (*PLQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Fortin (*PLQ*)
Fournier (*IND*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Hivon (*PQ*)
Kelley (*PLQ*)
LeBel (*PQ*)
(*Rimouski*)
Leitão (*PLQ*)
Maccarone (*PLQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Polo (*PLQ*)
Proulx (*PLQ*)
(*Jean-Talon*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*PQ*)
(*Bonaventure*)
Sauvé (*PLQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Weil (*PLQ*)

CONTRE - 74

Allaire (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)
(*Prévost*)
Blais (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Foster (*CAQ*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*)
(*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*)
(*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
(*Champlain*)
Lecours (*CAQ*)
(*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*)
(*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chauveau*)
Marissal (*QS*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Picard (*CAQ*)
(*Soulanges*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
(*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*)
(*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
Tardif (*CAQ*)
(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*)
(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)
Zanetti (*QS*)

Sur les amendements proposés par M. Ouellette (Chomedey) aux articles 1 et 3 :

(Vote n° 104)

POUR - 49

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Barrette (*PLQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Ciccone (*PLQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Fournier (*IND*)
Gaudreault (*PQ*) (*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Hivon (*PQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
LeBel (*PQ*) (*Rimouski*)
Leduc (*QS*)
Leitão (*PLQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Massé (*QS*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Polo (*PLQ*)
Proulx (*PLQ*) (*Jean-Talon*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*PQ*) (*Bonaventure*)
Sauvé (*PLQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

CONTRE - 65

Allaire (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Blais (*CAQ*) (*Prévost*)
Blais (*CAQ*) (*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Foster (*CAQ*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Lachance (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*) (*Champlain*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chauveau*)
McCann (*CAQ*)
Picard (*CAQ*) (*Soulanges*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*) (*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*) (*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Roy (*CAQ*) (*Montarville*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
Tardif (*CAQ*) (*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*) (*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)

Sur les amendements proposés par M. Ouellette (Chomedey) à l'article 6 :

(Vote n° 105)

(*Identique au vote n° 104*)

_____

Sur les amendements proposés par M. Ouellette (Chomedey) aux articles 9 et 10 :

(Vote n° 106)

(*Identique au vote n° 104*)

Sur le rapport de la Commission des institutions :

(Vote n° 107)

POUR - 84

Allaire (*CAQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Bérubé (*PQ*)
Blais (*CAQ*)
(*Prévost*)
Blais (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Foster (*CAQ*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*)
(*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*)
(*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Hivon (*PQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*PQ*)
(*Rimouski*)
LeBel (*CAQ*)
(*Champlain*)
Lecours (*CAQ*)
(*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*)
(*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chauveau*)
Marissal (*QS*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Ouellet (*PQ*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Picard (*CAQ*)
(*Soulanges*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
(*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*)
(*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Roy (*PQ*)
(*Bonaventure*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
Tardif (*CAQ*)
(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*)
(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)
Zanetti (*QS*)

CONTRE - 28

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Barrette (*PLQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Ciccone (*PLQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Fortin (*PLQ*)
Kelley (*PLQ*)
Leitão (*PLQ*)
Maccarone (*PLQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nichols (*PLQ*)
Polo (*PLQ*)
Proulx (*PLQ*)
(*Jean-Talon*)
Rizqy (*PLQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Sauvé (*PLQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Weil (*PLQ*)

ABSTENTIONS - 2

Fournier (*IND*)
Ouellette (*IND*)

Sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux :

(Vote n° 108)

POUR - 65

Allaire (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)
(*Prévost*)
Blais (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Foster (*CAQ*)
Girard (*CAQ*)
(*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*)
(*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Lachance (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
(*Champlain*)
Lecours (*CAQ*)
(*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*)
(*Les Plaines*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chauveau*)
McCann (*CAQ*)
Picard (*CAQ*)
(*Soulanges*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
(*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*)
(*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
Tardif (*CAQ*)
(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*)
(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)

CONTRE - 49

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Barrette (*PLQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Ciccone (*PLQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Fournier (*IND*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Hivon (*PQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
LeBel (*PQ*)
(*Rimouski*)
Leduc (*QS*)
Leitão (*PLQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Massé (*QS*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Polo (*PLQ*)
Proulx (*PLQ*)
(*Jean-Talon*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*PQ*)
(*Bonaventure*)
Sauvé (*PLQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)